



Jean-Daniel Rainhorn (dir.)

Haïti, réinventer l'avenir

Éditions de la Maison des sciences de l'homme

Les perspectives de la reconstruction/ refondation : « rebattre les cartes » ?

Cary Hector

DOI : 10.4000/books.editionsmsh.8359

Éditeur : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Éditions de l'Université d'État d'Haïti

Lieu d'édition : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Éditions de l'Université d'État d'Haïti

Année d'édition : 2012

Date de mise en ligne : 4 juillet 2017

Collection : Horizons américains

ISBN électronique : 9782735118595



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

HECTOR, Cary. *Les perspectives de la reconstruction/refondation : « rebattre les cartes » ?* In : *Haïti, réinventer l'avenir* [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2012 (généré le 06 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsmsh/8359>>. ISBN : 9782735118595. DOI : 10.4000/books.editionsmsh.8359.

Les perspectives de la reconstruction/refondation : « rebattre les cartes » ?

CARY HECTOR

Licencié en droit de l'Université d'État d'Haïti, politologue, docteur ès science politique de la Freie Universität de Berlin, il a été professeur titulaire et directeur du département de science politique de l'université du Québec à Montréal, doyen de la faculté des sciences administratives de l'université Notre-Dame d'Haïti. Il est actuellement chargé de mission senior, responsable des Affaires publiques et de l'extension universitaire au rectorat de l'université Quisqueya à Port-au-Prince. Membre de la commission présidentielle sur la réforme constitutionnelle (GTC, 2006-2007) et de la commission présidentielle sur l'éducation et la formation (GTEF, 2008-2010), il est aussi membre de l'American Political Association et de l'Association internationale de science politique. Il est l'auteur d'Une quête du politique, Essais sur Haïti (Éditions du CIDIHCA, 1991) ainsi que d'articles, d'essais et de chapitres d'ouvrages sur Haïti, la République dominicaine, la Caraïbe, le Mexique, etc. Il est coauteur avec H. Jadotte d'Haïti et l'après-Duvalier (Deschamps, 1991), avec C. Moïse du Rapport sur la question constitutionnelle (2007) et avec le GTC de Pour un Pacte national sur l'éducation en Haïti (Rapport au président de la République, 2010). caryhector@yahoo.fr

« Au carrefour d'insignifiance où notre société se trouve aujourd'hui [...], il y a pour nous urgence à remettre en marche un processus de création de sens. Car le sens est ce qui fait le plus défaut à notre communauté aujourd'hui : il semble avoir déserté nos paroles, nos actes, nos professions de foi, nos gesticulations, nos projets, nos absences de projets [...]. »

André Vilaire CHÉRY

Plus de dix-huit mois après le séisme du 12 janvier 2010, ce cri du cœur du linguiste Vilaire Chéry quant à notre déficit accumulé de « création de sens » en rejoint bien d'autres enregistrés depuis longtemps, en particulier au cours de la dernière année du second mandat du président René Préval (2006-2011). À plus d'un titre, ce cri peut sembler désolant voire dérangeant. Il n'empêche qu'il traduit, une fois de plus, au-delà de l'optimisme technocratique des discours et expertises de circonstance, le malaise essentiel qui traverse et habite la communauté nationale haïtienne dans la foulée de l'après-séisme. Ici, on le

relaie comme éclairage d'arrière-plan aux thématiques énoncées dans le titre de cette contribution. Celles-ci pourraient au demeurant être reformulées comme suit : *Quelle reconstruction/refondation? Et pour quoi faire?*

Mais tel n'est pas mon propos. On ne saurait en effet entreprendre une énième reconceptualisation de ces thématiques qui ont déjà fait – et continuent de faire – l'objet de moult rencontres *ad hoc*, de tables rondes, de colloques, de séminaires, etc. à partir d'initiatives et de sources diverses : étatiques/nationales, internationales, non gouvernementales, académiques, citoyennes, etc. Deux interrogations d'ensemble serviront de fil conducteur ici : quelles orientations de « création de sens » sont repérables, ne serait-ce qu'en pointillé, à travers quelques capsules d'illustration respective de ces thématiques? Ces orientations sont-elles alimentées par un consensus national convergent, susceptible d'être porté par un « État unitaire décentralisé » (postulé par la Constitution de 1987) en vue de la reconstruction/refondation postsismique?

Une brève observation méthodologique s'impose : aussi bien conceptuellement qu'historiquement, le noyau et lieu d'articulation des thématiques demeurent l'État, même si celles-ci sont énoncées en éléments distincts mais arimés au contenu de la première interrogation de fond soulevée précédemment. À quoi il convient d'ajouter que la problématique propre de la « refondation de l'État » se situe bien antérieurement au 12 janvier 2010 : elle est consubstantielle au bouillonnement sociopolitique concomitant à la chute de la dictature des Duvalier en février 1986 ; elle se formalise à travers la Constitution de 1987, et notamment dans le Préambule et les dispositions innovantes sur les collectivités territoriales, et s'installe en leitmotiv récurrent des velléités de transformation institutionnelle entre 1990 et 2011¹, sans avoir pu véritablement se concrétiser en politiques publiques durables de structuration et de consolidation du nouvel État en devenir depuis 1987. D'où le renvoi, ici même, *i. e.* à un niveau stratégique premier, à la quête lancinante de « création de sens ».

Reconstruction/refondation : qu'en est-il?

Cette double thématique aura suscité, au plus tard dès la mi-février 2010, un foisonnement de positionnements, de diagnostics, d'études spécialisées, de rapports, etc. aussi bien à l'étranger (bailleurs de fonds, système des Nations unies, Union européenne, etc.) qu'en Haïti (gouvernement, secteur privé, Université, centres de recherche, collectifs citoyens, etc.). Tout en appelant de nos vœux une synthèse critique organisée et systématique de cette production

1. On peut en signaler les suivantes : « Changer l'État » (1990-1991) ; « l'État stratège » (1998) ; « Livre blanc » de la période de transition 2004-2006 ; « Rétablir l'autorité de l'État » (Préval, 2006) ; « l'État doit reprendre sa place » (Premier ministre Michèle Pierre-Louis, 2008-2009).

circonscrite, il n'entre pas dans ces propos de prétendre en rendre compte. Toutefois, quelques considérations communes et récurrentes lui sont sous-jacentes et peuvent être signalées en partie comme suit :

- la complexité des problèmes et la diversité des solutions proposées ;
- le poids (sur)déterminant de la communauté internationale, en particulier les principaux bailleurs de fonds : États-Unis, France, Espagne, Canada, le représentant du secrétaire général des Nations unies, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) – dont le Brésil comme responsable du commandement militaire de l'institution –, sans compter les 10 000 ONG baptisées « république des ONG » par Edmond Mulet, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Haïti ;
- la capacité d'action très limitée des décideurs nationaux – liée à la fois à l'action dévastatrice, matérielle et humaine, du séisme du 12 janvier 2010 et à la prise en charge supranationale de certains pouvoirs régaliens de l'État² –, en d'autres termes, la « quasi-tutelle » ou « tutelle *de facto* », ou encore « la curatelle paracoloniaire sur Haïti » (Manigat, 2010) ;
- la participation citoyenne active au processus de reconstruction/refondation ;
- et enfin la question des temporalités (court, moyen, long terme) du processus et de leur interaction nécessaire.

Cela dit, la question préalable – et primordiale – ne manque pas de préoccuper tout un chacun : que faut-il entendre par « reconstruction/refondation » ? Avec pour corollaires tout aussi essentiels et inévitables : Quoi « reconstruire et refonder » ? Avec quels objectifs et finalités ? Et comment, *i. e.* avec quelles ressources financières, matérielles, humaines, etc. ? Dès lors, on ne s'étonnera pas de constater que le contenu des réponses apportées ou suggérées varie avec les interlocuteurs et reflète leur lieu d'énonciation, leur ancrage idéologique, politique, institutionnel et autres. Comme annoncé, les capsules d'illustration ne pourront être qu'indicatives.

De l'entendement de la « reconstruction/refondation »

Si jusqu'à la mi-février 2010 il était courant d'observer la substitution d'une notion à l'autre avec équivalence implicite, l'on pouvait s'attendre à une certaine décantation conceptuelle à partir de la conférence des bailleurs de fonds à New York, le 31 mars 2010. À cette occasion, le PARDN (Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti) – rebaptisé ultérieurement Plan stratégique pour la refondation d'Haïti – du

2. À ce sujet, mentionnons d'emblée la Minustah déployée sur tout le territoire national depuis 2004, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) établie en mai 2010, sans compter l'action supranationale renforcée des institutions du système des Nations unies comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Programme des Nations unies pour le développement, l'Organisation des États américains, etc.

gouvernement haïtien sert de paramètre institutionnel global pour l'accueil des 10 milliards de dollars US, auxquels s'engage alors la communauté internationale, pour la *reconstruction* d'Haïti.

C'est pourquoi le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-Moon peut d'emblée, à la suite de l'ancien président des États-Unis Bill Clinton, mettre en circulation le mot d'ordre : « *building back better* ». Accent donc sur la reconstruction physique, *i. e.* des infrastructures anéanties ou mises à mal par le séisme. Mais comment y procéder sans tenir compte du pilotage institutionnel et technique/technocratique de l'instance étatique nationale, elle-même physiquement effondrée (le Palais national, les quinze ministères sur dix-sept de l'appareil étatique) et, en tout cas, devenue durablement dysfonctionnelle?

Y suppléera en partie la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), créée avec la « loi d'urgence » votée par le Parlement en avril 2010. Coprésidée par l'ancien président Bill Clinton et le Premier ministre haïtien Jean-Max Bellerive, avec en principe une composition paritaire de ses membres (étrangers et haïtiens), la CIRH se voit attribuer, par l'arrêté présidentiel du 6 mai 2010, des prérogatives décisionnelles touchant aux pouvoirs régaliens de l'État haïtien. Ce qui ne manquera pas de susciter des remous de protestation et de contestation à travers la presse parlée et écrite. Mieux : l'on va bientôt se rendre compte que la représentation haïtienne n'y fait que de la figuration. Si bien que le Premier ministre Bellerive ne pourra pas s'empêcher de constater à la rencontre de Punta Cana, le 6 juin 2010, que « les membres haïtiens de la CIRH ne connaissent rien de leur mission, de leurs attributions, ni de qui ils reçoivent leurs émoluments » (Deshommes, 2010 : 107). Ces membres publieront par la suite une « Lettre ouverte » dans laquelle ils dénoncent leur mise à l'écart par les démarches unilatérales de la CIRH, en particulier de son directeur exécutif.

Le constat de Leslie F. Manigat se veut sans appel : « Dans ces conditions, la reconstruction sera étrangère, que dis-je, est étrangère, avec le Président en charge avec tous ses chapeaux onusien, officiel gouvernemental américain, obaméen et personnel ex-présidentiel, et en plus la poignée d'hommes d'affaires investisseurs potentiels pour la manne de l'aide engagée par l'ex-président qui est un homme d'affaires tout en jouant au bon Samaritain » (Manigat, 2010 : 80).

Quelques bémols de l'expertise internationale

Face au « *building back better* » de Clinton et Ban Ki-Moon, l'on peut signaler quelques courants d'expertise internationale, apparemment un peu plus soucieux de la « refondation » que de la « reconstruction » proprement dite.

Ainsi le *Rand Report* de 2010, intitulé *Building a More Resilient Haitian State*, met l'accent sur « les voies pratiques » du processus et exprime de plus une mise en garde bienvenue : ne pas considérer la *state-building* comme un pur processus technique. Celui-ci serait intimement lié à la politique, et compte tenu

de la tradition haïtienne de « division », de « clientélisme » et « d'indécision », les bailleurs de fonds et les organisations internationales seraient bien avisés de rechercher un « large consensus politique » et de s'attacher à la « planification stratégique » (Crane *et al.*, 2010).

Le rapport du sénateur américain John Kerry en juin 2010, *Haïti at a Crossroads*, est également digne d'intérêt. Mettant l'accent sur « *ten critical issues for Haïti's rebuilding* » (entre autres, stratégie englobante de reconstruction, amélioration de la coordination entre bailleurs de fonds, reconstruction de l'administration publique comme « *top priority* »), le sénateur Kerry insiste, dans sa recommandation finale, pour que le processus de reconstruction soit « *Haitian-owned* », *i. e.* dont la direction soit prise en main par le gouvernement haïtien, néanmoins, dans les circonstances actuelles, avec un appui « ferme et stratégique » de la communauté des bailleurs de fonds (Kerry *et al.*, 2010).

Soucieux d'un certain éclairage historique et d'une approche de rééquilibrage entre la république de Port-au-Prince et le reste du pays, Robert Maguire, associé à l'USIP (United States Institute of Peace) et professeur à Trinity Washington University, se fait fort, dans son témoignage devant le Sénat américain intitulé « *Reconstructing to Rebalance Haïti after the Earthquake* », de mettre en relief les torts et ravages causés à Haïti au cours des quarante dernières années par deux facteurs :

- le comportement des élites politiques et économiques qui, en érigeant un système socio-économique « de type apartheid », ont exclu et condamné la grande majorité de la population à la pauvreté et à l'impuissance ;
- les politiques et programmes de développement imposés à Haïti sans partenariat ou collaboration avec les Haïtiens, en plus de la démarche humiliante, superficielle et paternaliste « d'experts » qui voient en Haïti un « État failli », capable de survie seulement sous une forme de protectorat international.

Pour Maguire, il s'agirait maintenant, dans l'après-séisme, de remettre sur pied une nation équilibrée avec moins de pauvreté et d'inégalités, des institutions publiques plus fortes, plus de dignité humaine, etc. (Maguire, 2010).

La polyphonie critique de l'intelligentsia haïtienne : « refondation » plutôt que « reconstruction »

L'historien haïtien Michel Hector nous rappelle que la problématique de la refondation, singulièrement de l'État, voire de l'État-nation, avait cours tout au long des années 2000 : par exemple, dans le « *Projet politique de l'OPL* » (Organisation du peuple en lutte) publié en janvier 2000 ou encore dans le « *Manifeste de la Commission présidentielle de commémoration du bicentenaire* » (novembre 2004). À ce rappel, il faut opportunément associer la publication quasi simultanée de deux ouvrages majeurs sur la nécessaire refondation de l'État : *Haïti : Le naufrage de l'État. Quelle sortie?* de Waner Cadet (2006) et *L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti* de Sauveur Pierre Étienne

(2007). Enfin, comme pour concrétiser le slogan « Rétablir l'autorité de l'État », citons le document-cadre rédigé par Antoine Ambroise : *Bonne gouvernance et réforme de l'État : Programme-cadre de modernisation de l'État du quinquennat de l'espoir (2006-2011)* (Ambroise, 2006).

Dès lors, le séisme du 12 janvier 2010 n'aura pas eu, en ce sens, d'effet de césure voire de *tabula rasa* sur la pensée critique relative à la refondation de l'État; il l'aura au contraire magnifiée en l'élargissant à une démarche à la fois plus englobante et volontariste, impliquant une transformation en profondeur (historico-structurelle) qui intègre activement les majorités exclues depuis 1804 dans le fonctionnement et la finalité de l'État.

La surprise, ainsi que le signale à juste titre Fritz Deshommes (2010), viendra de l'appropriation et de l'utilisation discursives de la thématique de la refondation, aussi bien par le président Préval – en trois occasions différentes au cours de février 2010 – que par le Premier ministre Bellerive. Celui-ci, à l'occasion du lancement du PDNA (« Post-Disaster Needs Assessment ») le 12 février 2010, en appellera à une « refondation d'Haïti ». Puis d'exhorter les forces politiques, les représentants des partis, les parlementaires, les organisations politiques à réaliser un « pacte politique », sans lequel, insiste-t-il, « il n'y aura pas de refondation d'Haïti ». Cette appropriation gouvernementale de la refondation fera long feu, car elle n'aura pas pu, de février 2010 à nos jours, se traduire en politiques publiques idoines, d'une part pour cause d'impuissance institutionnelle et politique des décideurs nationaux, d'autre part à cause des orientations prédéterminantes de la reconstruction par les principaux décideurs internationaux (bailleurs de fonds et autres).

En 2010-2011, l'intelligentsia critique prendra fait et cause pour la « refondation » au sens énoncé précédemment, notamment à travers deux manifestations emblématiques d'une volonté collective de recherche et de « création de sens ».

D'une part l'organisation, les 8-10 juin 2010, par l'Université d'État d'Haïti de son Forum de reconstruction nationale (FORENA) auquel contribuent plus d'une vingtaine d'intervenants. Deux interrogations de fond en donnent le ton : « Quel est le contenu des concepts de reconstruction et refondation ? » et « Quelle est la substance, la pertinence et l'orientation des différentes visions et stratégies déjà proposées à la nation ? ». Les actes du colloque seront publiés en mai 2011 sous le titre : *Entre refondation et reconstruction : Les problématiques de l'avenir post-sismique d'Haïti* (Dorlus, 2011).

D'autre part, en octobre 2010, Pierre Buteau, Rodney Saint-Éloi et Lyonel Trouillot prennent l'initiative d'un ouvrage collectif : *Refonder Haïti?* auquel participent quarante-trois auteurs de tous horizons. Sans être formellement construit comme un « manifeste », cet essai à plusieurs voix table, lui aussi, sur une interrogation de fond : « Quoi refonder ? » La réponse apparaît sous la forme d'une (fausse) alternative interrogative : « Reconstruire à partir des effets dévastateurs de ce tremblement de terre ou refonder à partir du passé

et de l'histoire pour créer les ancrages du renouveau, en opérant les ruptures nécessaires à la construction d'une société juste? » (Buteau *et al.*, 2010 : 5). Mieux : les initiateurs de l'essai invitent expressément les auteurs à se pencher sur « les actions ou politiques à entreprendre et [les] orientations à donner à la refondation » (*ibid.* : 6).

« Rebattre les cartes? » Quelles cartes? Et comment les rebattre?

La démarche

À l'instar de nombre d'initiatives récurrentes, notre démarche volontariste visant à « rebattre les cartes » de la reconstruction/refondation postsismique fait écho, un quart de siècle plus tard, à celle qui avait cours après février 1986 : « *fòk kat-la rebat* » (« il faut rebattre les cartes »). L'historienne Suzy Castor et moi-même y avons eu recours dans nos contributions respectives au numéro de *Rencontre* consacré en partie au séisme du 12 janvier 2010 (Castor, 2010; Hector, 2010). Encore une fois, il ne s'agit pas de « partir de zéro », mais de redéployer l'intention de cheminement, de la réorienter et de la structurer en conséquence. En ce sens, « rebattre les cartes » c'est le choix même de la refondation. Dès lors, quel en est ou peut en être le contenu? Les voies et moyens? La stratégie? Questions imparables, auxquelles il faut apporter, trouver, inventer des réponses adéquates, opérationnelles et d'emblée collectives, pour être viables et durables. En effet, privée d'enracinement institutionnel, donc de lieu de renouvellement intergénérationnel, la refondation risque de s'enfermer dans un champ clos idéologique sans prise sur le réel à transformer.

Le contenu

Qu'il s'agisse de *Refonder Haïti?* ou de choisir *entre refondation et reconstruction*, la plupart des apports à ce sujet convergent vers des paramètres conceptuels identiques ou apparentés :

- « refonder Haïti », c'est-à-dire [...] rebâtir notre pays de bas en haut et [...] en faire, enfin, une société juste, fonctionnelle, en paix avec elle-même, avec égalité des chances pour tous, une société éduquée, capable à terme de se prendre en main (Bourjolly, 2010 : 30) ;
- refondation modernisatrice d'Haïti au profit de l'inclusion du plus grand nombre mais sans exclusive et dans le respect des droits des minorités [...] (Manigat, 2010 : 38-39) ;
- la construction de la nouvelle Haïti appelle à l'édification d'une société inclusive et débarrassée des inégalités criantes, une société où les citoyens sont égaux, quoique différents ; une société où les privilèges de la naissance et du parchemin, le

statut social et la richesse matérielle ne pourront jamais enlever aux moins doués et aux moins fortunés l'humanité qu'ils portent en eux (Étienne, 2007 : 285).

Les voies et moyens? La stratégie?

La mise en œuvre de la refondation comme projet politique ressort du domaine de l'action politique, donc de la mobilisation et de l'organisation des forces vives porteuses du projet. Même si la pensée doit précéder l'opération (Manigat, 2010 : 36), elle ne saurait se substituer au processus historique concret de production des voies et moyens et de la stratégie. Il ne s'agit donc pas ici de les « penser » d'avance par voie de « recettes », « listings » ou énumération abstraite. L'on se cantonnera à l'énoncé indicatif de ce qui fait consensus à partir de l'examen critique – à la fois dans *Refonder Haïti?* et dans *Entre refondation et reconstruction* – des différents plans, gouvernementaux et autres, conçus ou mis en œuvre jusqu'ici.

Il n'est pas de refondation sans la présence et l'interaction, à moyen et long terme, au moins des leviers suivants (sans hiérarchisation préconçue) :

- la reconquête progressive de la souveraineté nationale devant permettre l'élargissement systématique et ciblé des marges d'autonomie des décideurs nationaux ;
- la réémergence et la rénovation de l'État comme acteur central de la refondation, muni au moins de ses pouvoirs régaliens et tourné vers l'inclusion active des majorités exclues du jeu politique ;
- la réactivation de la décentralisation (sans doute revisitée et réaménagée pour être plus opérationnelle) comme axe stratégique et institutionnel de la refondation ;
- l'élévation significative de la capacité de représentation des partis politiques, non seulement comme rouages indispensables au régime démocratique institué par la Constitution de 1987, mais aussi comme relais idéologiques et fonctionnels du projet de refondation.

D'où la référence récurrente au « consensus national », au « sursaut national » (*via* le « dialogue national ») comme condition *sine qua non* de la refondation.

Quelque deux mois avant sa mort en exil sur l'île caraïbienne de Saint-Thomas, Anténor Firmin (1850-1911) mettait en avant l'impératif de « l'impulsion nationale » et exhortait Haïti et les Haïtiens à la construire pour prévenir l'occupation étrangère du sol national alors pressentie par lui. D'où viendra le « sursaut national » ou « l'impulsion nationale »? *De nous-mêmes*. Dès lors, il convient de compléter le constat d'André Vilaire Chéry, cité en exergue, par le passage suivant tiré du même texte :

[Mais] il ne tient qu'à nous de nous reprendre en main. De nous ressaisir. De nous projeter dans l'avenir avec assurance, portés par un projet pertinent que nous aurons nous-mêmes façonné. D'identifier les facteurs d'ancrage et d'enracinement qui pourraient nous fixer à la terre d'Haïti, pour les cultiver et les approfondir, jour après jour. De travailler à recréer le lien social dramatiquement mis à mal au sein de notre société atomisée. De tempérer notre individualisme

forcené, pour agir un peu plus en fonction de l'intérêt collectif et du bien commun. De travailler à assurer le triomphe des forces de la biophilie, c'est-à-dire de l'amour de la vie, sur les pulsions mortifères qui traversent notre société. (Chéry, 2011.)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMBROISE, Antoine, 2006, *Bonne gouvernance et réforme de l'État : Programme-cadre de modernisation de l'État du quinquennat de l'espoir (2006-2011)*, Port-au-Prince.
- BOURJOLLY, Jean-Marie, 2010, « Haïti : quelle reconstruction ? », in P. Buteau et al., *Refonder Haïti?*, Montréal, Mémoire d'encrier : 25-32.
- BUTEAU, Pierre et al., 2010, *Refonder Haïti?*, Montréal, Mémoire d'encrier.
- CADET, Waner, 2006, *Haïti : Le naufrage de l'État. Quelle sortie?*, Paris, Panafrica.
- CASTOR, Suzy, 2010, « Rebattre les cartes », *Rencontre*, n° 22-23, juillet : 69-72.
- CHÉRY, André Vilaire, 2011, « Errance ou enracinement : À nous de choisir », *Le Nouvelliste*, 3 juillet, document disponible en ligne : <http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=1&ArticleID=94758>
- CRANE, Keith et al., 2010, *Building a More Resilient Haitian State*, Santa Monica, Rand Corporation.
- DESHOMMES, Fritz, 2010, « Haïti : Quelle refondation ? », in P. Buteau et al., *Refonder Haïti?*, Montréal, Mémoire d'encrier : 101-121.
- DORLUS, Wilson (éd.), 2011, *Entre refondation et reconstruction : Les problématiques de l'avenir post-sismique d'Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- ÉTIENNE, Sauveur Pierre, 2007, *L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- 2010, « Penser l'Haïti de l'après 12 janvier 2010 », in P. Buteau et al., *Refonder Haïti?*, Montréal, Mémoire d'encrier : 277-287.
- HECTOR, Cary, 2010, « Élections 2010 : enjeux et défis renouvelés pour le projet démocratique », *Rencontre*, n° 22-23, juillet : 100-108.
- HECTOR, Michel, 2011, « Sur la refondation de l'État », in W. Dorlus (éd.), *Entre refondation et reconstruction : Les problématiques de l'avenir post-sismique d'Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti : 93-101.
- KERRY, John et al., 2010, *Haiti at a Crossroads*, Washington D. C., US Senate Committee on Foreign Relations
- MAGUIRE, Robert, 2010, « Reconstructing to Rebalance Haiti after the Earthquake », témoignage devant l'US Senate Committee on Foreign Relations, 4 février.
- MANIGAT, Leslie F., 2011, « Le rôle des intellectuels et des professionnels du savoir haïtien par rapport au pouvoir et à l'avoir », conférence inaugurale, in W. Dorlus (éd.), *Entre refondation et reconstruction : Les problématiques de l'avenir post-sismique d'Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti : 33-90.